

Évolutions du Certificat d'Immatriculation 2023

Les démarches liées à la carte grise sont désormais simplifiées et accessibles en ligne grâce au site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Pour effectuer ces démarches, il vous suffit de vous rendre sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>. Cette procédure ne s'effectue plus en préfecture, tout se fait désormais depuis chez vous, en quelques clics.



Cependant, certaines personnes peuvent rencontrer des difficultés pour réaliser ces démarches en ligne. C'est pourquoi l'État a mis en place les maisons France Services, réparties à travers le territoire, qui vous accompagnent gratuitement dans toutes vos démarches administratives, y compris celles liées à la carte grise. Si vous avez besoin d'une assistance personnalisée, n'hésitez pas à vous rendre dans l'une de ces maisons.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur les démarches liées à la carte grise, le site portail-cartegrise.fr est là pour répondre à toutes vos questions. Vous y trouverez des actualités, des conseils et des explications détaillées sur les différentes procédures à suivre.

Il est également important de noter que, à partir de 2023, le prix de la carte grise peut évoluer en fonction du malus écologique et de la taxe régionale. En effet, si votre véhicule est considéré comme trop polluant et dépasse le seuil fixé, cela peut impacter le montant de votre carte grise. Nous vous recommandons donc de vous renseigner auprès de votre région pour connaître les éventuelles augmentations de la taxe régionale et ainsi anticiper le coût de votre carte grise.

Pour plus d'informations, consultez la [vidéo explicative de l'ANTS](#)